



Bruscope

La Société à la Loupe

LA DETTE PUBLIQUE : CE QU'ON NE VOUS EXPLIQUE PAS

Comprendre les finances publiques de Bruxelles



Par Naomé Ide
Dettes | N°3
2026

Rédaction et mise en page :

Naomé Ide

Sous la coordination de :

Bruscope, IEB et FDSS dans le cadre de *Ce qui nous arrive* (CQNA)

Remerciements :

Merci à tou-ttes les relecteur-rices, mention spéciale à Simon Legendre

Suivez Bruscope sur instagram et soutenez le media sur Tipeee !



Les missions de Bruscope :

- **Comprendre les défis socio-économiques** : diagnostic et causes.
- **Nous réenchanter sur l'avenir** : des solutions existent et un monde meilleur est possible.
- **Remettre les faits au cœur des débats**, à l'heure où les opinions prennent souvent le pas sur la réalité.

Vous avez réalisé une étude ? Donnez-lui plus d'impact.

Article vulgarisé ou interview podcast : nous prenons le temps de comprendre vos enjeux et de transformer vos analyses en contenus accessibles et engageants.


 info@bruscope.be

TABLE DES MATIÈRES

1. Pourquoi s'intéresser à la dette publique ?.....	4
2. Les bases.....	6
3. Le diagnostic.....	11
◦ Les dépenses.....	12
◦ Les recettes.....	14
◦ L'évolution & la dette.....	16
4. Les causes et enjeux.....	21
◦ Sommes-nous au bord du gouffre ?	22
◦ Pourquoi certaines dépenses augmentent ?...	26
◦ Richesse et flux régionaux.....	29
5. Conclusion.....	31
6. Sources.....	34



Pourquoi la dette publique augmente plus vite sous les gouvernements de droite

Au cours des dernières décennies, dans les pays développés, Etats-Unis et France compris, c'est sous des gouvernements de droite que la dette publique a le plus grimpé.



Le déficit public continuera de se creuser malgré les mesures d'économies

Le Bureau du plan prévoit un déficit à 6,3% en 2031. Le ralentissement des dépenses sociales et du coût de l'appareil d'État ne compensera pas le coût du réarmement et la hausse des charges d'intérêts.

LE SOIR

Pourquoi la situation financière de la Région bruxelloise reste-t-elle inquiétante ?

Les députés bruxellois voteront ce vendredi 27 mars le budget 2026 qui creusera de 1,7 milliard l'endettement régional. Voici cinq questions pour mieux comprendre les ambitions du gouvernement Dillies, mais aussi les doutes sur ses projets d'assainissement.



L'Explosion des coûts liés au vieillissement : voici pourquoi la Belgique fonce droit dans le mur

Koen De Leus, économiste en chef de BNP Paribas Fortis, a analysé une batterie de chiffres : la vulnérabilité de notre pays est très élevée face au vieillissement de la population. Les réformes annoncées par l'Arizona sont nettement insuffisantes.



Malgré les mesures d'économies, le déficit belge s'enfonce toujours plus dans le rouge

L'augmentation du coût du vieillissement et les nouvelles dépenses de défense vont peser sur les finances publiques. La trajectoire actuelle sur le long terme, prévient la Banque nationale.



Budget bruxellois, un assainissement aux allures de trompe-l'œil : "Je vois mal comment la Région atteindra un déficit zéro en 2029"

Renouvellement d'une ligne de crédit de 500 millions d'euros, maintien de la note "A" par Standard & Poor's... la Région de Bruxelles-Capitale semble revenue à la stabilité budgétaire. Est-ce une façade ?

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA DETTE PUBLIQUE ?

La dette publique est devenue l'un des arguments les plus fréquemment utilisés pour justifier des politiques d'austérité et la réduction des dépenses publiques. Cela a un impact direct sur nos conditions de vie : qualité des soins de santé, sécurité sociale, financement et accès à l'éducation, aide au logement, protection de l'environnement, transition énergétique, recherche... **Comprendre la dette publique, c'est comprendre à quoi sert l'argent public et comment il est utilisé. Elle reflète des décisions budgétaires et des choix politiques concrets. Ce guide propose d'en décrypter les mécanismes et de mettre en lumière les véritables enjeux.**

Les mesures de « rigueur budgétaire » prises actuellement ont des effets qui se répercutent négativement sur la population. Elles sont généralement injustes car elles touchent d'abord les plus précaires, mais aussi plus fortement les femmes et les minorités (cf. numéro précédent de Bruscope). De plus, elles affaiblissent l'activité économique, aggravant paradoxalement la dette et les déséquilibres qu'elles prétendent corriger.

En effet, la dette publique ne résulte pas uniquement d'un niveau de dépenses jugé « trop élevé », elle dépend surtout d'un déséquilibre entre recettes et dépenses. Et ce déséquilibre est lié à une vision de la société, des choix politiques et des règles budgétaires.

FOCUS SUR BRUXELLES

Depuis 2016, en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Cette évolution s'inscrit dans un contexte inflationniste et de besoins croissants : vieillissement de la population, crises climatiques, sanitaires, énergétiques et sociales... qui rendent difficile toute réduction des dépenses sans causer des dégâts sociaux majeurs.

Résultat : des déficits répétés... et une dette en hausse.

Mais d'où vient réellement cette dette ?

Quelles sont les dépenses et quelles sont les recettes ?

Qui prête aux pouvoirs publics et à quels taux ?

Quelles sont les véritables causes et les enjeux ?



LES BASES

D'où vient l'argent public ? À quoi il sert ?
Comment il est encadré ?

Les recettes publiques

Elles proviennent notamment :

- des impôts et taxes,
- des cotisations sociales,
- des revenus divers (ventes de biens ou de services, loyers...).

Les dépenses publiques

Ces recettes sont ensuite utilisées pour financer les dépenses et investissements publics :

- fonctionnement des services publics (santé, éducation, transports, recherche...),
- rémunération des travailleur-euses et achat des fournitures,
- construction des infrastructures et aménagement du territoire (logements, routes, parcs, transports, éclairage...).

Le solde budgétaire

Solde primaire = recettes - dépenses (hors dette et charges d'intérêts)

Charges d'intérêts = coût annuel de la dette

Solde budgétaire = recettes - dépenses - charges d'intérêts

Déficit = solde budgétaire annuel négatif

Dette = somme des déficits passés

➡ Une partie du budget sert donc à payer les charges d'intérêts liées aux déficits passés.

Déficit et PIB : les règles du jeu en Europe

Le PIB mesure la « **richesse monétaire** » créée sur un territoire sur une année. Les États membres de l'Union Européenne doivent respecter :

- déficit $\leq 3\%$ du PIB
- dette $\leq 60\%$ du PIB

➡ Ces règles encadrent les politiques budgétaires. Depuis 2024, elles sont un peu plus flexibles, mais les objectifs restent les mêmes [1].

Rapporter le déficit public au PIB (déficit/PIB) permet notamment d'évaluer ce que représente le déficit au regard de la richesse créée sur le territoire, et donc la capacité potentielle des pouvoirs publics à prélever des impôts et à mobiliser des recettes.

Rapporter le déficit au PIB présente néanmoins des limites importantes pour Bruxelles [2].



La Région de Bruxelles-Capitale produit une part élevée de la richesse nationale, notamment en raison de son rôle de capitale. Toutefois, une part importante de cette richesse est générée par des travailleur-euses qui ne résident pas sur le territoire, mais en Wallonie ou en Flandre : environ une personne sur deux travaillant à Bruxelles est un-e navetteur-euse. Or, en Belgique, l'impôt sur les revenus du travail (IPP) est prélevé là où les personnes habitent, et non là où elles travaillent.

Les recettes disponibles ajustées

Comme en Belgique, l'impôt des travailleur-euses (IPP) est prélevé sur le lieu de résidence, une partie importante des revenus générés à Bruxelles est en réalité taxée dans les deux autres régions. Dès lors, le PIB bruxellois ne reflète pas la richesse sur laquelle la Région peut effectivement s'appuyer pour prélever des impôts.

Les recettes disponibles ajustées (RDA) sont plus pertinentes, car elles correspondent aux recettes sur lesquelles les pouvoirs publics bruxellois disposent d'une réelle marge de manœuvre. Nous reviendrons sur ce point.

Rapporter le déficit aux RDA (déficit/RDA) permet alors de mesurer concrètement l'effort qui serait nécessaire, dans le cadre institutionnel de la Région, pour revenir à l'équilibre budgétaire : soit une augmentation de ses recettes disponibles, soit une diminution des dépenses.

Exemple : Si le déficit représente 30 % des RDA, pour revenir à l'équilibre budgétaire (déficit = 0), la Région devrait :

- soit augmenter ses recettes (RDA) de 30 %,
- soit diminuer ses dépenses de 30 %,
- soit une combinaison des deux (ex. : +20 % de recettes et -10 % de dépenses).

LE SYSTÈME INSTITUTIONNEL BRUXELLOIS



Le système institutionnel belge est complexe et suit trois logiques :

- une logique **territoriale** : les Régions,
- une logique **culturelle** : les Communautés,
- une logique **politique** : la protection des minorités (francophones au niveau fédéral, néerlandophones à Bruxelles).

Les trois grands niveaux de pouvoir en Belgique

➡ **Le fédéral** - compétences liées aux intérêts généraux du pays :

- sécurité sociale
- justice
- finances
- défense

➡ **Les Régions** - compétences liées au territoire :

- logement
- économie et emploi
- mobilité
- environnement et aménagement du territoire

➡ **Les Communautés** - compétences liées aux personnes :

- santé, action sociale et bien-être
- éducation
- culture, jeunesse et sport

Les entités fédérées

La spécificité bruxelloise

À Bruxelles, les deux Communautés coexistent sur le même territoire.

➡ Pour gérer cela, trois « commissions » ont été créées :

- **COCOM** (bicommunautaire)
- **COCOF** (francophone)
- **VGC** (néerlandophone)

➡ Les commissions n'ont pas de pouvoir fiscal, et n'ont donc pas la capacité de prélever des impôts. Leurs ressources proviennent de dotations du fédéral et de la Région. La Cocom peut contracter des emprunts.

Et les communes ?

Les 19 communes bruxelloises sont compétentes pour : les écoles, les voiries communales, la sécurité publique, la propreté, les permis d'urbanisme communaux, les logements communaux, la police administrative...

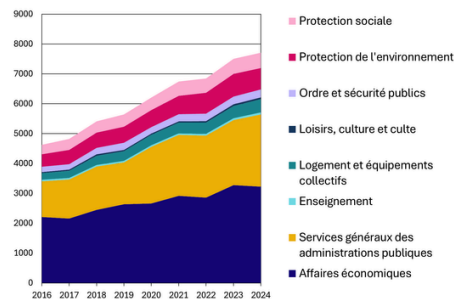
Elles sont financées par :

- des dotations régionales, fédérales et communautaires,
- leurs recettes fiscales propres : surtaxes IPP ou taxes locales.

LE DIAGNOSTIC

Les dépenses publiques permettent de financer les services et investissements utiles à la société. La logique non marchande des services publics permet notamment de garantir un prix minimum pour les activités essentielles, ce qui libère du revenu pour les ménages, qu'ils peuvent alors consacrer à d'autres besoins ou choix de consommation. Si les dépenses publiques sont allouées efficacement et répondent aux besoins de la population, cette dynamique peut soutenir l'économie et élargir la base fiscale : un cercle vertueux peut alors se créer.

Figure 1. Total des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale (millions, €)



Source : IBSA [4], calculs Bruscope (valeurs nominales)

LES DÉPENSES PRINCIPALES DE LA RBC

En 2024, les dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale représentaient 7,7 milliards d'euros [2]. Celles-ci s'élevaient à environ 47 % du PIB régional [3]. Ça signifie que l'État capte, redistribue et redépense un flux équivalent à environ la moitié de la richesse annuelle produite. Ce n'est ni bon ni mauvais du point de vue des finances publiques, cela reflète plutôt un choix de société par rapport à ce qui est pris en charge par l'État (santé, éducation, sécurité sociale, pensions...).

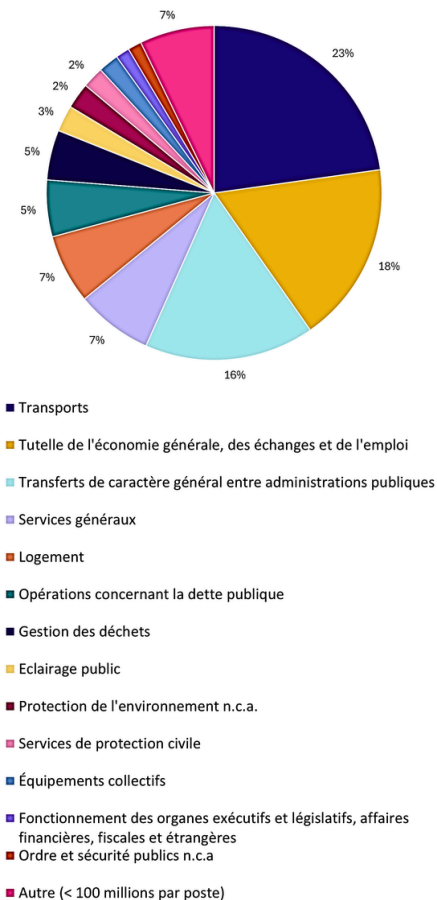
Deux fonctions principales expliquent la plus grande part de l'augmentation des dépenses au cours du temps (cf. Figure 1) :

1. **Les affaires économiques** : principalement la mobilité, l'économie et l'emploi.
2. **Les services généraux des administrations publiques** : les transferts entre administrations, les services généraux, la gestion de la dette...

Les postes les plus lourds du budget régional (> 400 millions par poste) sont (cf. Figure 2) :

- les transports en commun (STIB),
- l'emploi (Actiris et titres-services),
- les transferts vers d'autres niveaux de pouvoir, notamment :
 - l'aide aux communes (notamment pour les pensions des fonctionnaires et les contributions aux zones de police et CPAS)
 - le financement des commissions communautaires
- le fonctionnement des services généraux,
- le logement,
- les charges d'intérêt et opérations concernant la dette publique.

Figure 2. Les dépenses principales de la Région de Bruxelles-Capitale (>100 millions par poste, 2024)

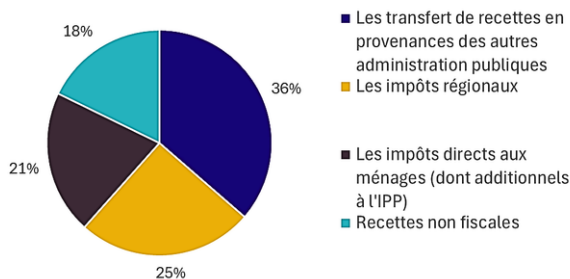


Source : IBSA [4], calculs Bruscope

LES RECETTES PRINCIPALES DE LA RBC

En 2024, les recettes de la RBC s'élevaient à environ 6,1 milliards d'euros [4]. Elles proviennent de **4 grandes sources de financement** (cf. Figure 3).

Figure 3. Les recettes de la Région de Bruxelles-Capitale (2024, %)



Source : IBSA [4], calculs Bruscope

1. Les transferts du fédéral

C'est la première source de financement de la Région. Elle se répartit en trois grands blocs d'importance comparable [5] :

1. une part de l'impôt sur les revenus du travail (IPP),
2. un mécanisme de solidarité entre Régions (des plus riches vers les plus pauvres),
3. le « juste financement » de Bruxelles.

Le « juste financement » existe car Bruxelles a un rôle particulier :

- accueil quotidien de nombreux-ses navetteur-euses,
- capitale nationale et européenne (mobilité, sécurité...),
- forte présence d'institutions internationales (UE, OTAN...).

Ces mécanismes visent donc notamment à compenser le coût des navetteur-euses (qui travaillent à Bruxelles - et donc utilisent quotidiennement ses infrastructures publiques - mais paient leurs impôts ailleurs) et le manque à gagner fiscal lié aux fonctionnaires internationaux (ces derniers ne payant pas d'impôts locaux).

2. Les impôts régionaux

Ces impôts comprennent notamment :

- les droits d'enregistrement (immobilier),
- les droits de succession,
- les taxes automobiles,
- le précompte immobilier.

➔ **Ce sont les recettes sur lesquelles la Région a le plus de contrôle.**

3. Les impôts des ménages

La Région a le droit de prélever une surtaxe sur l'IPP fédéral. À Bruxelles, cela signifie que chaque résident paie un impôt sur ses revenus, auquel la Région peut ajouter une part régionale qu'elle fixe elle-même.

4. Autres recettes non fiscales

Ventes de services et de biens, plan de relance européen, ...

Marge de manoeuvre :

Vous l'aurez compris, La Région bruxelloise n'a pas la main sur toutes ses recettes.

➔ **La Région ne maîtrise pas :**

- les transferts fédéraux liés aux mécanismes de solidarité et de juste financement

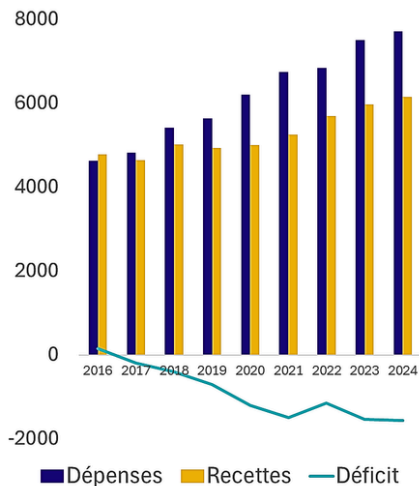
➔ **Mais elle peut agir sur :**

- ses impôts régionaux
- les additionnels à l'IPP

} **Recettes disponibles ajustées (RDA)**

L'ÉVOLUTION & LA DETTE PUBLIQUE

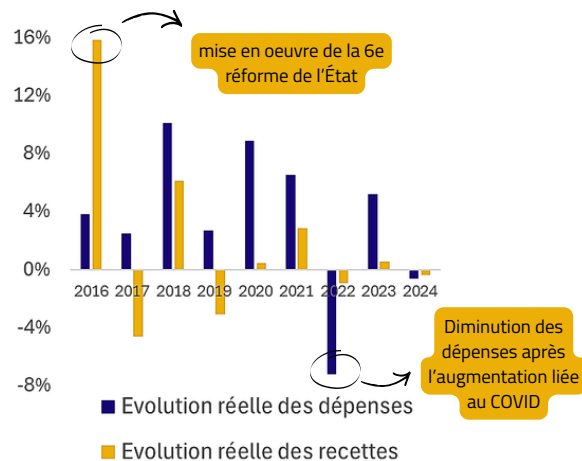
Figure 4. Évolution des dépenses, recettes et déficit (millions €, valeurs nominales)



Source : IBSA [4], calculs Bruscope

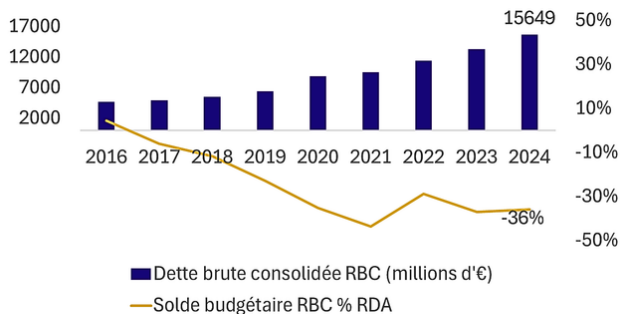
Lorsque l'on tient compte de l'inflation, c'est-à-dire de l'augmentation générale des prix (mesurée par l'indice ICPN), l'évolution des dépenses publiques n'est pas aussi linéaire : une partie de leur hausse reflète l'augmentation des coûts plutôt qu'une augmentation réelle des dépenses.

Figure 5. Evolution annuelles réelles des recettes et des dépenses (déflatées avec l'ICPN)



Source : IBSA [4], calculs Bruscope

Figure 6. Evolution de la dette publique de la Région de Bruxelles-Capitale et du déficit rapporté aux recettes disponibles ajustées (RDA)



Source : IBSA [4], calculs Bruscope

Depuis plusieurs années, la Région de Bruxelles-Capitale dépense plus qu'elle ne perçoit. **Résultat :**

- un déficit annuel de plus de 1,5 milliard € en 2024,
- une dette qui dépasse 15 milliards €.

➡ 2017 est une année de bascule. Le problème ? Les recettes stagnent, tandis que les dépenses augmentent.

Entre 2016 et 2024, les évolutions réelles (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) sont :

- recettes : +8 %
- dépenses : +31 %

Une dette brute élevée ne dit néanmoins rien sur la soutenabilité de la Région et sa capacité à la rembourser. Ce qu'il faut regarder, c'est le montant du déficit par rapport à ses recettes disponibles ajustées (RDA), et depuis 2020, ce déficit est presque toujours supérieur à 30 % des RDA (cf. Figure 6).

Le coût de la dette

Les charges d'intérêts payées par la Région sont en forte hausse : elles ont été multipliées par 4,4 entre 2016 et 2024, passant de 91 à près de 400 millions d'euros [2]. **Une part croissante du budget est donc désormais consacrée au service de la dette, au détriment du financement des politiques publiques.** Cela représente par exemple environ 80 % du budget consacré au logement.

Chaque déficit depuis 2017 oblige donc la Région à emprunter pour combler non seulement l'écart entre recettes et dépenses, mais aussi pour refinancer les dettes arrivant à échéance. En effet, en pratique, chaque emprunt contracté par un État est généralement refinancé à son échéance par un nouvel emprunt. C'est ce qu'on appelle « le roulement de la dette » : on rembourse la dette avec de la nouvelle dette. Ainsi, bien que pouvant être amoindries sous l'effet de l'inflation, les dettes passées sont continuellement renouvelées. La Région paie donc des intérêts en permanence sur ces dettes refinancées, sans jamais rembourser le capital. Or, les taux d'intérêts ont sensiblement augmenté et le coût des nouveaux financements s'est nettement accru (ex. : le taux de référence à 20 ans est passé de 0.12 % en 2020 à 2.6 % en 2024 [6]). Les charges d'intérêts jouent ainsi un rôle de plus en plus important dans le budget de la Région.

Notons que le déficit de Bruxelles est particulièrement élevé par rapport à ses moyens : rapporté à la taille de son budget, le déficit primaire est environ trois fois supérieur à celui de l'ensemble des communautés et régions. Néanmoins, en valeur absolue, le déficit primaire bruxellois ne représente que 16 % du déficit primaire de l'ensemble des entités fédérées en 2024 [2].

4 LES CAUSES ET ENJEUX

Les dépenses augmentent, et la dette avec elles. Ce qui compte le plus pour la situation financière de la Région, c'est sa capacité à pouvoir continuer à emprunter et à faire rouler sa dette. Et pour cela, elle doit conserver la confiance des marchés financiers... Y a-t-il un risque immédiat ? Pourquoi les dépenses augmentent-elles ? La richesse créée à Bruxelles ne pourrait-elle pas être mieux captée et redistribuée ?

SOMMES-NOUS AU BORD DU GOUFFRE ?

Dettes et monnaie : un lien clé

Dans notre système économique, la dette n'est pas une anomalie. Elle est même essentielle, la monnaie étant créée... par le crédit. Et donc, par la dette.

- un prêt bancaire → crée de la monnaie
- un remboursement → détruit de la monnaie

➡ Crédit = création monétaire = dette → sans dette, pas de monnaie.

La dette est donc un rouage essentiel dans nos économies capitalistes, et ne doit dès lors pas être perçue nécessairement comme un mal en soi. Supprimer le recours au crédit reviendrait à assécher la création monétaire elle-même et donc à bloquer les flux qui soutiennent l'investissement, la consommation et la croissance. Elle devient problématique lorsqu'elle excède durablement la capacité de remboursement des agents économiques (compte tenu des conditions financières et institutionnelles : taux d'intérêt, règles budgétaires...).

Néanmoins, financer les dépenses publiques par la dette reflète le choix de ne pas trouver d'autres nouvelles recettes et constitue un puissant mécanisme de redistribution à l'envers : des contribuables vers les créanciers, des plus pauvres vers les plus riches.

Notons que les charges d'intérêts liées aux dettes n'ont rien de naturel : elles résultent de choix institutionnels. Comme l'a montré Nicolas Dufréne dans son ouvrage « *La dette au XXI^e siècle, comment s'en libérer* » (2023), d'autres modèles, historiquement éprouvés ou théoriquement robustes, existent. Notamment un modèle de création monétaire publique sans dette par les banques centrales pour financer les activités sociales et environnementales nécessaires au bien-être, mais non rentables.

Taux d'intérêts et charges de la dette

Durant les années 2015-2021, la Région a pu se financer à des taux exceptionnellement bas grâce à la politique monétaire de la Banque centrale européenne, ce qui a limité le coût de sa dette. Mais avec la remontée des taux depuis 2022, ces charges augmentent rapidement, rendant la trajectoire budgétaire plus difficile à maîtriser et la dynamique préoccupante.

La Région a toutefois limité les risques et s'est protégée contre les hausses rapides des taux d'intérêt sur le marché [6] :

- 96 % des emprunts ont été contractés à long terme,
- 94 % sont à taux fixe.

Cette stratégie protège actuellement le budget, la majeure partie de la dette étant fixée à long terme à des taux faibles. En revanche, le problème se pose pour les nouveaux emprunts et le refinancement des dettes arrivant à échéance, qui seront contractés à des taux probablement plus élevés.

Deux facteurs influencent le taux d'intérêt auquel la Région bruxelloise peut emprunter [2] :

- la hausse des taux d'intérêt de référence (IRS), déterminés par les marchés financiers en fonction notamment des anticipations d'évolution des taux directeurs fixés par la Banque Centrale Européenne (qui vise à limiter l'inflation lors de chocs économiques).
- les conditions d'emprunt de la Région, via les "agences de notation".

La "note financière" est un signal donné aux investisseurs sur les capacités de remboursement de la Région. En 2026, l'agence Standard & Poor's (S&P) a abaissé la note de la Région de A+ à A, avec perspective négative. Néanmoins, malgré les dernières dégradations, la situation serait maîtrisée à court terme. Bien que la trajectoire actuelle pose question et traduit un déséquilibre durable entre ce que la Région dépense et ce qu'elle perçoit, il y avait en 2024, selon l'Agence de la dette, pas de risque immédiat qu'elle ne soit plus en capacité

d'emprunter [6].

Même si la Région reste pour l'instant relativement protégée, le coût des emprunts augmente doucement, ce qui a un impact croissant sur les finances publiques et réduit les marges de manœuvre à moyen terme.

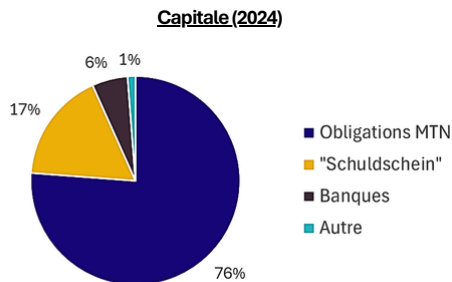
Néanmoins, l'orientation actuelle des politiques d'austérité et de réduction des dépenses repose non seulement sur l'anticipation d'une hausse durable des taux d'intérêt (une hypothèse dont la probabilité de réalisation demeure incertaine et qui dépend, aussi, des décisions de la BCE), mais aussi sur le choix de ne pas trouver de nouvelles recettes.

Qui sont les prêteurs ?

400 millions d'euros : C'est ce que les bruxellois ont payé en intérêts en 2024.

La Région bruxelloise se finance principalement sur les marchés financiers, en émettant des obligations « MTN » (Medium Term Notes). Concrètement, elle "découpe" son besoin de financement en une multitude de titres que des investisseurs (fonds de pension, assurances, banques...) peuvent acheter. Chacun prête ainsi une petite partie de la somme totale. Le taux d'intérêt n'est plus négocié individuellement, mais déterminé par les conditions du marché. Le recours à un programme

Figure 7. Sources de financement des emprunts de la Région de Bruxelles-



Source : front-office.brussels [11]

obligatoire permet à la Région d'émettre ces obligations de manière souple et régulière, pour des durées variées (court, moyen ou long terme). Cela lui donne accès à des volumes de financement plus importants et à une plus grande flexibilité que les prêts bancaires classiques.

Des banques comme Belfius, BNP Fortis, ING ou KBC jouent un rôle d'intermédiaires [6] :

- elles placent ces obligations auprès des investisseurs,
- assurent leur circulation sur les marchés,
- et facilitent l'accès de la Région au financement.

➔ **En 2024, environ trois quarts de la dette est financée de cette manière et 99,3 % des emprunts ont été contractés auprès d'investisseurs étrangers [6].**

Les autres sources de financement :

- les "schuldschein" : des prêts directs accordés par de grands investisseurs institutionnels (souvent des assureurs allemands),
- les banques : leur rôle est aujourd'hui limité depuis la crise de 2008. Belfius a décidé de mettre fin à sa ligne de crédit de 500 millions € en 2026, mais la Région en a conclu une nouvelle avec ING.

Le rôle des institutions financières européennes :

La Région peut aussi emprunter auprès d'institutions comme :

- la Banque Européenne d'Investissement (BEI),
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).

Ces financements prennent la forme de lignes de crédit pluriannuelles. La Région peut y puiser progressivement, pour financer des projets spécifiques (principalement mobilité durable).

➔ Ces financements offrent :

- des conditions avantageuses (taux plus bas),
- une sécurité financière (réserve de liquidité).

Mais : ils ne couvrent qu'une partie des projets (maximum 50 %).

POURQUOI CERTAINES DÉPENSES AUGMENTENT ?



Ce focus vise à comprendre pourquoi les dépenses publiques augmentent, mais n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne vise pas non plus à déterminer si et quelles dépenses devraient être réduites.

Les crises (Covid, énergie) ont joué un rôle, mais ne suffisent pas à expliquer l'ampleur de la dette. Entre 2020 et 2022, les crises sanitaires et énergétiques auraient généré environ 1,5 milliard d'euros de dépenses supplémentaires, alors que la dette a augmenté de plus de 4 milliards d'euros sur la même période. Le problème est donc structurel.

Certains postes de dépenses augmentent plus vite que les recettes. Cet écart, c'est-à-dire la part des dépenses supplémentaires non compensée par des recettes (ci-après appelé « **excédent** »), constitue le principal moteur du déficit. Cet excédent a été estimé par le Dulbea pour la période 2016-2022 [5].

1. MOBILITÉ : LA PLUS GRANDE CONTRIBUTION = 23 % de l'excédent.

Les dépenses concernant le réseau de transport en commun ont augmenté de 46 % entre 2016 et 2022.

Pourquoi ?

- hausse des coûts de l'énergie,
- tarifs peu indexés,
- gratuité partielle pour certains publics,
- investissements lourds (dont le métro 3, qui a depuis été mis sur pause, et l'entretien des infrastructures : 331 km de routes, 92 ponts et 30 tunnels).

2. AIDE AUX COMMUNES = 11 % de l'excédent.

Pourquoi cette hausse ?

- coût du régime de pension,
- contribution importante aux zones de police,
- recettes fiscales en baisse (*tax shift*),
- hausse des dépenses sociales liées aux CPAS (notamment en raison de l'augmentation des demandeurs d'asile - principalement des réfugiés ukrainiens -, tandis que la réforme du chômage va empirer la situation).

3. SANTÉ ET SOCIAL (COCOM) = 11 % de l'excédent

Un effet COVID... mais aussi un système complexe des allocations familiales [7] et des politiques sociales parfois mal ciblées.

4. LOGEMENT SOCIAL = 9 % de l'excédent

Le logement social représente environ deux tiers des dépenses du budget consacré au logement (infrastructures du logement social public et réduction de loyer).

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par [8] :

- une augmentation nécessaire du nombre de logements sociaux pour rattraper le retard accumulé sur plusieurs décennies,
- le vieillissement du parc immobilier,
- le coût croissant des rénovations.

5. EMPLOI ET ÉCONOMIE = 7 % de l'excédent

- Les dépenses pour accompagner les chercheurs d'emploi bruxellois les plus éloignés du marché du travail ont fortement augmenté depuis la réforme de 2018 (+49 % entre 2019 et 2024) [9].
- Le dispositif des titres-services représente une dépense importante pour la Région (292 millions en 2024) [10].

6. ENVIRONNEMENT = 5 % de l'excédent.

Cette augmentation reflète une priorité croissante et une certaine volonté de répondre aux enjeux du changement climatique (ex. : octroi des primes à la rénovation énergétique).

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les dépenses publiques sont également influencées par l'augmentation du nombre d'agents dans le secteur public. À Bruxelles, les effectifs publics ont augmenté en moyenne de 2,6 % par an, contre 1,4 % pour l'ensemble de la Belgique. Cette croissance pourrait s'expliquer par différents facteurs, notamment la croissance démographique ou encore les transferts de compétences liés aux réformes institutionnelles. La complexité institutionnelle et le nombre élevé d'administrations semblerait également jouer un rôle important, entraînant une augmentation continue des effectifs et un allongement des procédures. Cette situation soulève des questions quant à l'efficacité de l'action publique et à la répartition des responsabilités entre les différentes institutions. Le nouveau gouvernement en a d'ailleurs fait l'un de ses principaux axes, en privilégiant la réduction des dépenses (« faire mieux avec moins ») plutôt qu'une réelle réflexion sur leur optimisation.

SANS OUBLIER LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a également pris diverses initiatives d'investissement assez coûteuses comme le développement du projet NEO au Heysel (150 millions €), du musée Kanal Pompidou (230 millions €), ou encore du projet de cité des médias Mediapark à Reyers.

RICHESSE ET FLUX RÉGIONAUX

La Région de Bruxelles-Capitale demeure de loin le principal pôle économique du pays : elle génère 17,3 % de la richesse nationale (103,3 milliards €). En incluant son aire métropolitaine (Brabant flamand, Brabant wallon, Ath et Soignies), cette part atteint 36,3 % [12].

De plus en plus, la croissance est portée par sa périphérie : foncier moins cher, meilleure accessibilité, logistique facilitée. Par ailleurs, Bruxelles se spécialise dans des fonctions "nationales", au service de l'ensemble du pays : administrations, services juridiques, finance, consultance... [12]. Bruxelles affiche ainsi un excédent commercial très élevé avec le reste de la Belgique - 39,9 milliards d'euros par an en moyenne entre 2010 et 2021 - en particulier grâce à ses exportations de services vers la Wallonie et la Flandre [13].

Le problème ? Une grande partie des revenus générés quittent Bruxelles, car un-e travailleur-euse sur deux n'y habite pas. Concrètement, cela représente [13] :

- -20 milliards € de revenus du travail,
- -1,4 milliard € de revenus du capital (dividendes).

Autre paradoxe, malgré les mécanismes de solidarité et de juste financement (cf. infra), Bruxelles est contributrice nette à hauteur de 3 milliards d'euros par an aux transferts interrégionaux (impôts, taxes et subventions), notamment en raison des montants élevés de taxes payées par les entreprises dans le secteur financier [13]. Cela signifie qu'elle paie donc plus qu'elle ne reçoit.

UNE FORTE INTERDÉPENDANCE

Bruxelles n'est pas une "région" comme les autres : c'est avant tout une ville, difficilement comparable à la Wallonie et à la Flandre.

➔ Les navetteur-euses ne « volent » pas la richesse créée à Bruxelles : celle-ci est le fruit de leur travail.

➔ Les transferts interrégionaux s'expliquent en partie pour des raisons démographiques : la Région est notamment plus jeune que les deux autres, ce qui réduit les coûts liés à la sécurité sociale (pensions).

Cela démontre surtout qu'une partie de la "fragilité" financière bruxelloise tient en grande partie à la manière dont les comptes sont construits : si l'on tenait mieux compte de ce que Bruxelles produit et finance effectivement, sa situation semblerait nettement moins dégradée [13].

En réalité, Bruxelles est un poumon économique, mais aussi social pour le pays. D'un côté, les nouveaux arrivants à Bruxelles sont souvent jeunes, peu qualifiés et ont des revenus généralement plus faibles. De l'autre, les émigrants (ceux qui partent de la Région) sont en moyenne plus âgés, plus qualifiés et disposent de revenus plus élevés. Cette opposition ne renvoie toutefois pas à deux groupes nécessairement distincts : sur le long terme, une partie de ces jeunes arrivants grandissent à Bruxelles, s'y qualifient, y accumulent une épargne, puis quittent à leur tour la Région, bénéficiant de Bruxelles comme un « instrument d'émancipation » [14].

Dans ce contexte, la question n'est pas tant celle de la légitimité de ces transferts, mais plutôt de se demander si le mécanisme de « juste financement » de Bruxelles est à la hauteur au regard de ses besoins spécifiques (mobilité, infrastructures, logements, emplois, accompagnement social) liés à son rôle dans l'économie nationale. Aucune étude ne permet aujourd'hui de le déterminer.

5 CONCLUSION

La trajectoire budgétaire de la Région de Bruxelles-Capitale se distingue de celle des autres entités fédérées. Depuis 2017, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, creusant le déficit et faisant fortement progresser la dette. Entre les besoins de la population, la mobilité des contribuables, les coûts liés au rôle de capitale, les crises successives, la complexité des institutions, les règles et décisions budgétaires... plusieurs mécanismes se combinent et contribuent à l'augmentation des dépenses.

Dans ce contexte, le coût de la dette prend une place croissante. Les charges intérêts constituent une dépense incontournable qui pèse directement sur le budget. Avec la remontée des taux depuis 2021, le refinancement de la dette risque d'alourdir progressivement cette charge et, sans nouvelles recettes, de réduire les marges disponibles pour financer des politiques publiques à la hauteur des besoins.

Si l'équilibre budgétaire peut être souhaité, la nécessité de réduire les dépenses publiques interroge. Les besoins sociaux et environnementaux augmentent (vieillesse de la population, logement, transition écologique...) en même temps que les coûts continuent de croître sous l'effet de l'inflation, des indexations ou des investissements nécessaires. Dans ce contexte, la question ne porte pas simplement sur le niveau des dépenses, mais sur leur orientation : certains arbitrages — comme la pertinence du métro 3 (dont le coût est estimé à plusieurs milliards) — apparaissent nécessaires.

La volonté de réduire les dépenses publiques ne relève pas uniquement de contraintes économiques liées à la dette : elle traduit une vision de la société. Une vision dans laquelle l'impôt doit être limité et l'action publique réduite à un rôle minimal (sécurité, justice, diplomatie...). Or, cette orientation est bien souvent contre-productive. En affaiblissant le bien-être collectif, l'égalité des chances et la capacité d'investissement public, l'austérité pèse sur le dynamisme et la croissance économique.

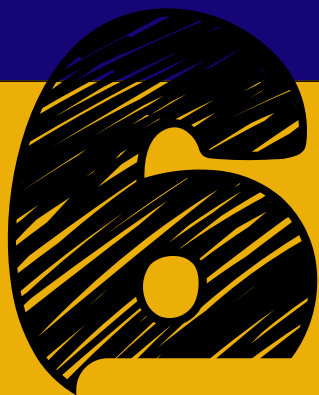
Au-delà de l'amélioration nécessaire de l'efficacité des administrations et du ciblage des investissements publics, l'enjeu essentiel est surtout de trouver de nouvelles recettes afin d'éviter des coûts sociaux et économiques majeurs.

Le mécanisme de « juste financement » entre la Région et le fédéral est-il suffisant au regard des coûts supportés par une capitale dont le dynamisme économique bénéficie à l'ensemble du pays ? D'autres leviers fiscaux peuvent-ils être mobilisés à Bruxelles ? Quelles politiques publiques sont les plus à même de réduire la pauvreté et de soutenir l'emploi local de qualité ? N'est-il pas possible d'obtenir des conditions de financement plus favorables et de privilégier une gestion soutenable de la dette plutôt qu'un retour rapide à l'équilibre par la réduction des dépenses publiques ?

L'enjeu n'est pas seulement économique ou comptable : il est aussi territorial, institutionnel et budgétaire. La question n'est pas seulement celle du niveau de la dette, mais celle du rôle que l'on souhaite donner à l'action publique dans l'économie et dans la société. Les questions restent ouvertes... mais elles sont centrales.

Dans un deuxième volet, nous apporterons des éclairages sur les solutions proposées par les chercheur-euses, à l'échelle bruxelloise, nationale et européenne. Pour rendre ce travail possible, soutenez Bruscope sur Tipeee





SOURCES

[1] Conseil européen, « Réexamen de la gouvernance économique: le Conseil adopte une réforme des règles budgétaires », 2024, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/04/29/economic-governance-review-council-adopts-reform-of-fiscal-rules/>.

[2] IBSA, FOCUS N° 73: Que nous apportent les statistiques publiques pour analyser la situation budgétaire bruxelloise?

[3] Banque Nationale de Belgique, Flux et (dés)équilibres régionaux en Belgique (2025), https://www.nbb.be/doc/ts/publications/other/regions/20251023_regions_doc_fr.pdf.

[4] IBSA, « Statistiques sur les finances publiques », <https://ibsa.brussels/themes/finances-publiques>.

[5] Dulbea, « Situation budgétaire de la RBC: comment en sommes-nous arrivés là? », <https://www.crd-goc.brussels/sites/default/files/2024-10/DULBEA%20-%20Pre%C4%97sentation%20Perspective%2024.09.26.pdf>.

[6] Bruxelles Finances et Budget, Agence de la dette - Rapport annuel 2024 (2024), 18, https://servicepublic.brussels/BFB/Publications/Agence%20de%20la%20Dette%20annuelle/2024/RA_Dette_2024_FR_Any_Surfer_Ready.pdf.

[7] Cocom, Revue des Dépenses et des Recettes - Spending review - Politique des Prestations familiales (2023), <https://be.brussels/en/about-region/publications-open-data-statistics/other-publications/spending-reviews>.

[8] Nicolas BERNARD et al., Spending review dans le secteur du logement social en Région de Bruxelles-Capitale (2021), <https://be.brussels/en/about-region/publications-open-data-statistics/other-publications/spending-reviews>.

[9] BEE & IBSA, Revue des Dépenses et des Recettes - Spending review - Politique de soutien aux entreprises sociales mandatées en insertion (2024), <https://be.brussels/en/about-region/publications-open-data-statistics/other-publications/spending-reviews>.

[10] idea consult, Evaluation du dispositif bruxellois des Titres Services 2024 (Bruxelles Economie et Emploi, 2025), <https://economie-emploi.brussels/statistiques>.

[11] Bruxelles Finances et Budget, « Dette directe », <https://front-office.brussels/fr/dette-directe/>.

[12] IBSA, CAHIER DE L'IBSA n° 15: La géographie de la création de richesse en Belgique, https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Cahier_15_FR.pdf.

[13] Banque Nationale de Belgique, Flux et (dés)équilibres régionaux en Belgique, <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/publications/publications/flux-et-desequilibres-regionaux-en-belgique>

[14] Hannah Berns et al., Pour un changement de paradigme dans la politique d'attractivité résidentielle en Région de Bruxelles-Capitale (2022), <https://journals.openedition.org/brussels/6192>.

NOTES

